Le Journal de Gien 5 juillet 2018

AUX CONSEILS MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE

Un crématorium à Gien, c'est officiel

Le projet de crématorium a été validé par le conseil municipal mercredi 27 juin. Celui-ci devrait s'installer zone de la Bosserie et sera exploité par un délégataire, sans intervention financière de la collectivité. Le conseil communautaire doit encore se prononcer sur la vente d'un terrain à la ville de Gien, porteuse du projet.

Le conseil municipal, réuni mercredi 27 juin, s'est accordé sur le lancement de la procédure de délégation de service public de création et de gestion d'un crématorium à Gien, au terme d'une heure d'âpres discussions (*lire encadré*), en présence de Me Jean-Charles Vignot, avocat lyonnais en droit des collectivités territoriales, chargé de la procédure du dossier giennois.

Un projet à 3,5 M€

Me Jean-Charles Vignot a explicité les termes de ce marché. « Ce projet de crématorium et jardin du souvenir devrait s'établir sur un terrain de 5.000 m² au niveau de la zone de la Bosserie. Un endroit pratique car facile d'accès, proche de l'autoroute et n'occasionnant que peu de gêne ». Ce terrain, actuellement propriété de la Communauté des communes giennoises (CDCG), sera cédé à la ville de Gien au prix fixé par France Domaine.

Le crématorium est « une activité rentable », estime Me Jean-Charles Vignot.
(PHOTO : ILLUSTRATION LE BERRY RÉPUBLICAIN)

« La personne morale désignée pour l'exploitation aura à sa charge l'étude de faisabilité, la construction et l'exploitation du site pendant vingt-cinq à trente ans. Soit un investissement de l'ordre de 3,5 millions d'euros », quantifie l'avocat.

Tout en rappelant que le délégataire pressenti exploitera le crématorium « à ses risques et périls », c'est-à-dire sans que la collectivité n'engage la moindre somme. « Mais c'est une activité rentable ». Peu convaincu, l'homme préférait donc s'abstenir sur ce point lors des deux assemblées.

Porte ouverte à la concurrence

« On sollicitera dès l'an prochain la com-com par la vente d'un terrain à la ville ou à la société concessionnaire du crématorium », a promis Christian Bouleau, coupant l'herbe sous le pied à Jean-Louis Hédes, conseiller municipal d'opposition (UREM) et élu communautaire de Gien, qui s'offusquait de « l'absence de concertation » avec la com-com autour de ce projet porté par la municipalité. « Le sénateur Jean-Pierre Sueur m'a appelé pour me dire qu'il ne présenterait finalement pas son schéma régional des crématoriums, informait Christian Bouleau. Mais nous aurons pris de l'avance. » Pas de quoi rassurer Jean-Louis Hédes : « On va laisser la porte ouverte à la concurrence et mettre en péril la délégation de service public », estimait-il. Une problématique dont il se faisait déjà l'écho mercredi soir lors du conseil municipal et pour laquelle Me Vignot lui avait alors répondu « Il n'y a pas de risque, c'est une activité rentable ». Peu convaincu, l'homme préférait donc s'abstenir sur ce point lors des deux assemblées.

EN BREF

Une « précipitation » qui agace

Une passe d'armes s'est jouée entre Michel Rovoyard, conseiller municipal d'opposition (PS) et Christian Bouleau, maire, lors de la séance de mercredi soir. Celle-ci commençait par une crainte : « Cette occupation de terrain sur la ZAC de la Bosserie par une activité non commerciale n'entre-t-elle pas en contradiction avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ? » « Elle ne fait d'ombre à personne », rétorquait Christian Bouleau. Le débat devenait plus houleux encore quand Michel Rovoyard fustigeait « un dossier posé ou pas de charge, en deux mois. Ce soir, exceptionnellement, un juriste vient nous présenter le dossier. Je ne comprends pas cette précipitation. » « Vu au fond de la poche », répondait Christian Bouleau, passablement irrité. C'est finalement Christelle de Crémiers, conseillère d'opposition (EELV), qui mettait fin au débat, dénonçant « une concertation minimale » autour de ce sujet « fiscal à l'avance ». D'où leur abstention, quand bien même « nous soutenons ce dossier sur le principe ».

Le délégataire sera connu au mois de mars

La quête du futur délégataire va commencer sous peu : « L'avis sera publié dès le mois de juillet, pour un retour des offres attendu mi-octobre. À partir de là, les conditions seront appréciées par mes soins, par la commune et par la commission de délégation de service public ».

Celle-ci rendra son avis motivé fin novembre, avant l'entretien des candidats. La fin de procédure de négociation devrait intervenir en janvier 2019 avec le choix du candidat et l'officialisation du contrat de concession en février-mars 2019.

Plusieurs professionnels du secteur du funéraire auraient montré leur intérêt pour ce projet suite au conseil municipal du 11 avril où avait été voté le principe de création de ce crématorium à Gien. Ce alors que la part de crémation tend de plus en plus à se rapprocher de celle de l'inhumation à l'échelle nationale.

Un bassin de vie de 40 km autour de Gien

Pour rappel, le bassin de population pressenti pour ce projet regroupe les cantons de Gien, Sully-sur-Loire, pour moitié ceux de Châteauneuf-sur-Loire et Lorris, les cantons d'Aubigny-sur-Nère et Sancerre (Cher), les cantons de Cosne-Cours-sur-Loire et Pouilly-sur-Loire (Nièvre), le Cœur de Puisaye (Yonne).

ARNAUD CHARRIER

Phoca PDF